



MDPH
DORDOGNE

Maison Départementale
des Personnes Handicapées

Bienvenue

à la ***Maison Départementale
des Personnes Handicapées***
de la Dordogne



Une Maison pour quoi faire ?



Un lieu pour :

- ◆ vous informer,
- ◆ répondre à vos questions,
- ◆ évaluer avec vous vos besoins,
- ◆ vous accompagner dans vos démarches,
- ◆ faire reconnaître vos droits,
- ◆ assurer le suivi des aides.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Dordogne :

- ◆ une seule adresse pour faciliter vos démarches,
- ◆ des aides pour faire face au handicap.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées associe le Conseil départemental, les services de l'Etat, l'ARS, les caisses de protection sociale et les associations représentant les personnes handicapées pour apporter ensemble une réponse aux personnes handicapées et à leurs familles.

S'informer, être bien orienté



La Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Dordogne, un réseau d'information et d'orientation :

- ◆ **un point central et accessible** pour l'accueil, l'ouverture de demandes d'aides, l'accompagnement et le suivi de vos démarches.
- ◆ **Des relais près de chez vous** pour trouver des informations sur vos droits, déposer des documents, savoir à qui et où vous adresser en fonction de vos besoins.
- ◆ **Deux numéros utiles** : Le numéro unique pour vous informer et vous orienter : **05 53 02 03 55** - Un numéro vert : **0800 800 824**
- ◆ **Une adresse email** : mdph24@dordogne.fr et **un site internet** : mdph.dordogne.fr

Exprimer vos attentes



Le projet de vie

- ◆ Une équipe est chargée au sein de la Maison d'évaluer vos besoins en tenant compte de **vos choix** et de **vos souhaits**.
- ◆ Vous pouvez exprimer ces souhaits dans un « projet de vie ». Votre représentant peut aussi le faire avec vous, ou pour vous.
- ◆ C'est un document **confidentiel** dans lequel chacun s'exprime **librement**.
- ◆ L'équipe de la Maison Départementale des Personnes Handicapées peut vous apporter une **aide**, si vous le souhaitez pour **formuler** ce projet de vie.

Evaluer vos besoins



L'équipe pluridisciplinaire

- ◆ L'équipe chargée au sein de la Maison d'évaluer les besoins de la personne est composée de plusieurs professionnels aux compétences différentes et complémentaires : médecins, ergothérapeute, psychologues... spécialistes du travail social, de la scolarisation ou de l'insertion professionnelle...
- ◆ Sa composition varie en fonction de la nature des besoins ou du handicap de la personne concernée.
- ◆ Cette équipe peut rencontrer la personne handicapée, ses parents s'il s'agit d'un enfant, ou son représentant légal. Une visite sur son lieu de vie peut aussi être utile pour apprécier ses besoins.

Les principales aides pour les enfants et pour les adultes



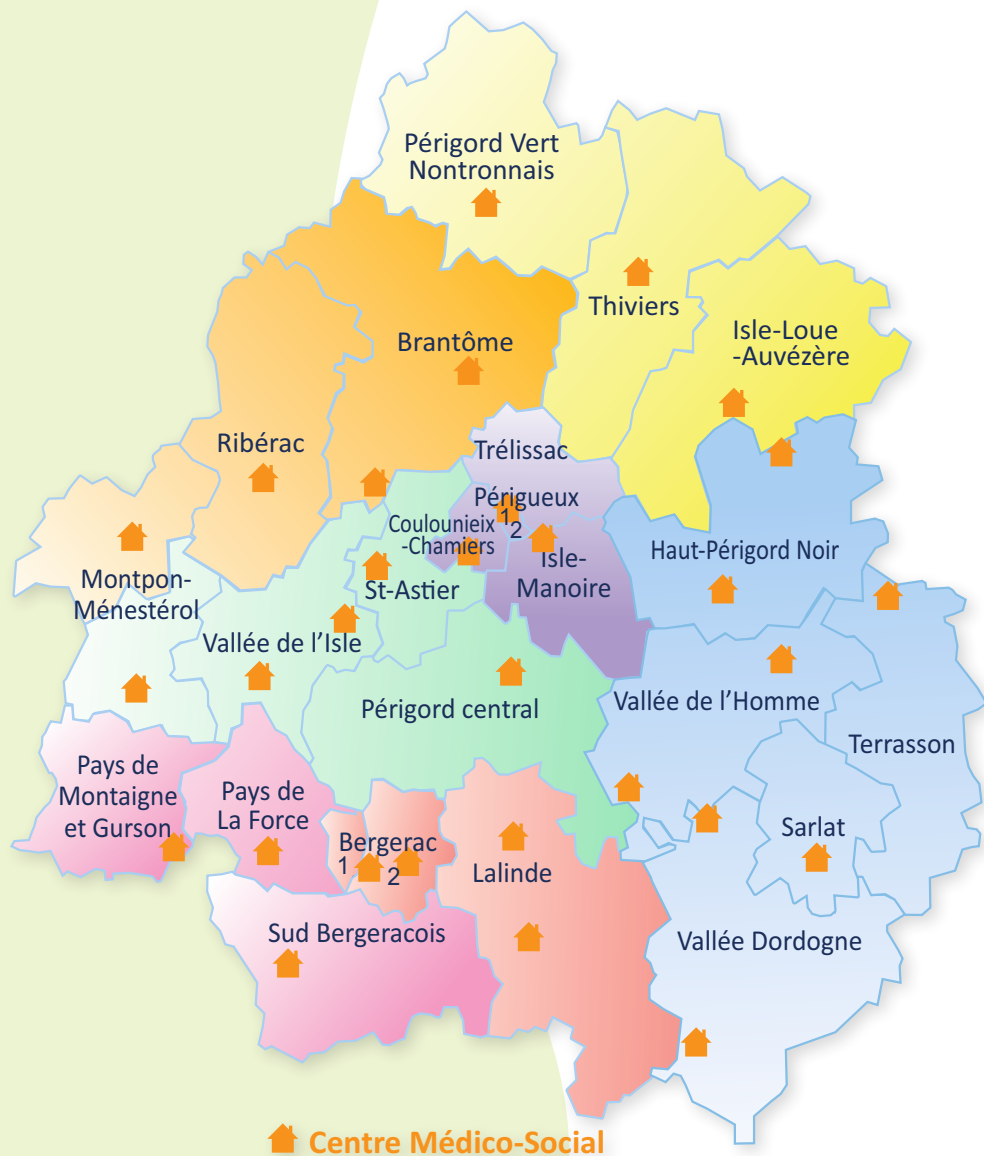
La Maison Départementale des Personnes Handicapées peut apporter des informations et évaluer les besoins pour les différentes formes d'aides possibles, que ce soit pour les enfants, adolescents et adultes :

- ◆ L'Allocation Adulte Handicapé (AAH),
- ◆ La Carte Mobilité Inclusion (CMI),
- ◆ La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH),
- ◆ Les orientations professionnelles,
- ◆ Les orientations en établissements et services spécialisés,
- ◆ L'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) et ses compléments,
- ◆ Les mesures d'adaptation de la scolarisation,
- ◆ La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) comprenant des aides humaines, aides techniques, divers aménagements...
La PCH ne prend pas en charge les heures d'aide ménagère.

La Commission des Droits et de l'Autonomie est responsable des décisions pour l'ensemble des aides proposées.



Les relais de la MDPH près de chez vous



LES CENTRES MÉDICO-SOCIAUX (CMS) : ACCUEIL DE PROXIMITÉ

Bergerac ville : 05 53 02 04 00
La Force : 05 53 02 06 12
Port Sainte-Foy : 05 53 02 06 11
Sigoulès : 05 53 02 06 13

Beaumont : 05 53 02 06 10
Creysse : 05 53 02 04 89
Lalinde : 05 53 02 04 90

Boulazac : 05 53 02 01 90
Coulounieix-Chamiers :
05 53 02 01 92
Gour de l'Arche : 05 53 02 02 70

La Boétie : 05 53 02 01 91
Périgueux ville : 05 53 02 02 00
Saint-Georges : 05 53 02 02 71
"Chaudronniers"

Brantôme : 05 53 02 06 71
Ribérac : 05 53 02 06 81

Saint-Aulaye : 05 53 02 06 70
Tocane : 05 53 02 06 72

Belvès : 05 53 02 06 59
Le Bugue : 05 53 02 06 57
Hautefort : 05 53 02 07 70
Montignac : 05 53 02 06 50

Saint-Cyprien : 05 53 02 06 58
Sarlat : 05 53 02 07 77
Terrasson : 05 53 02 06 49
Thenon : 05 53 02 06 51

Excideuil : 05 53 02 06 52
Nontron : 05 53 02 07 04

Thiviers : 05 53 02 07 40

Montpon-Ménéstérol :
05 53 02 06 41
Mussidan : 05 53 02 00 50

Neuvic : 05 53 02 06 45
Saint-Astier : 05 53 02 06 42
Vergt : 05 53 02 06 40



MDPH
DORDOGNE

Maison Départementale
des Personnes Handicapées

Rue du 26^{ème} Régiment d'Infanterie
Cité administrative - Bâtiment E
24016 Périgueux Cedex

Accueil sans rdv : du lundi au mercredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
ainsi que le jeudi et vendredi de 9h à 12h
Le jeudi après-midi sur rendez-vous.

Accueil téléphonique :

Uniquement le matin de 9h à 12h.
Tél. : 05 53 02 03 55

N° vert : 0800 800 824

Pour prendre rdv le jeudi après-midi :

Connectez-vous sur <https://demarches.dordogne.fr/>
et saisissez **MDPH** dans la barre de recherche

Site internet : mdph.dordogne.fr